



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Commission Consultative des Services Publics Locaux

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**
Compte rendu

Objets :

- **Définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur,**

La commission consultative des services publics locaux, dûment convoquée, s'est réunie le jeudi 6 juin 2024 pour évoquer la définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur de la Ville de Mont de Marsan, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents :

- M. Philippe EYRAUD
- M. Christophe HOURCADE
- INDECOSA CGT
- UFC – QUE Choisir

Personnes présentes (non membre) :

- Mme Lucie LAFITTE
- Mme Amandine GODINHO
- M. Patrice MARBOUTIN

Membre excusé :

- M. Charles DAYOT

Membres absents :

- Mme Catherine PICQUET
- M. Mathieu ARA
- Mme Pascale HAURIE
- M. Alain BACHE
- UDAF
- La Fédération des Landes de la Confédération Nationale du Logement
- L'ASSECO – CFDT Landes
- Force ouvrière consommateurs
- ATTAC Marsan

Ordre du jour :

La réunion est ouverte à 17h30.

- **Définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur – Régie municipale chauffage urbain et géothermie**

La document concernant la définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur, annexé au présent compte rendu, est présenté par M. Patrice MARBOUTIN, Directeur Cycle de l'eau.



Il a été fait un rappel sur les trois réseaux de chaleur.

Une précision a été apportée concernant le classement automatique de ces périmètres de développement prioritaires et sur les différentes conditions.

Le réseau de chaleur du Peyrouat a été créé par délibération en 2014, cependant ce réseau ne respecte pas toutes les conditions. Suite à cela, une question a été posée et il a été précisé que c'est notamment dû au niveau du taux d'ENR. inférieur à celui demandé.

Concernant le périmètre GMM1, une question relative à la possible présence de géothermie au sein des infrastructures et si celles-ci en sont alimentées.

Suite à une question, il a été précisé que la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) ne faisait pas partie du périmètre.

Une question a été posée sur la possibilité de contester pour ces infrastructures, l'utilisation de la géothermie. Il a été répondu que c'est de la géothermie de droit donc pas de possibilité de contestation.

Une autre question a été posée concernant le lien entre la géothermie et l'hydrogène. La géothermie serait produite en hiver et l'hydrogène en été. Il a été précisé que c'est un outil développé notamment dans les pays à forte chaleur.

Concernant le périmètre GMM2, il a été précisé que le Parc Lacaze est non alimenté en géothermie car cela ne serait pas amorti au vu d'une faible alimentation du chauffage. Les réseaux de chaleur sont efficaces dans des périmètres urbains denses. De plus, les périmètres ne sont pas figés, ils peuvent être revus par le Conseil Municipal.

Une remarque a été faite sur la non-information des usagers de l'augmentation du prix par rapport au coût de l'énergie.



Définition des périmètres de développement prioritaires des réseaux de chaleur

La ville de Mont-de-Marsan possède trois réseaux de chaleur exploités en régie directe et dénommés :

- 4003C - GÉOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM1)
- 4006C - GÉOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM2)
- 4005C – RÉSEAU DE CHALEUR PEYROUAT

La procédure de classement d'un réseau de chaleur ou de froid contribue à la réalisation des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, en matière de développement des énergies renouvelables et de baisse des émissions de gaz à effet de serre. L'extension des réseaux de chaleur permet de développer la part des énergies renouvelables.

Le classement des réseaux de chaleur est un outil de planification énergétique et territoriale à disposition des collectivités leur permettant de mieux maîtriser le développement de la chaleur renouvelable.

La procédure de classement permet de rendre obligatoire le raccordement au réseau de chaleur pour les bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants, qui sont situés dans des zones préalablement identifiées, appelées « zones de développement prioritaire ». Ainsi, au sein de ces zones, l'obligation de raccordement constitue le principe qui s'impose et le non-raccordement constitue l'exception.

Les bâtiments concernés par l'obligation de raccordement, sauf dérogation, sont les bâtiments neufs et les bâtiments faisant l'objet de travaux importants tels que le remplacement d'une installation de chauffage d'une puissance supérieure à 30 kW.

Avant la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, le classement d'un réseau de chaleur pouvait être prononcé par délibération de la collectivité, à partir du moment où les trois conditions cumulatives suivantes étaient réunies :

- un taux EnR&R supérieur à 50 %,
- un comptage d'énergie par point de livraison,
- un équilibre financier.

Ainsi, le réseau de chaleur « 4005C – RESEAU DE CHALEUR PEYROUAT' » créé en 2013 dans le cadre de la création de la ZAC Peyrouat et du quartier du Gouaillardet avait fait l'objet d'un classement par délibération date du 25 juin 2014.

Selon la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019, le réseau de chaleur est classé de droit dès lors qu'il présente les critères d'éligibilité ci-dessus (taux EnR&R supérieur à 50 %, présence d'un comptage d'énergie par point de livraison et équilibre financier).

Ainsi, le décret d'application n°2022-666 du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid classe de manière automatique les réseaux suivants :

- 4003C - GEOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM1)
- 4006C - GEOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM2)

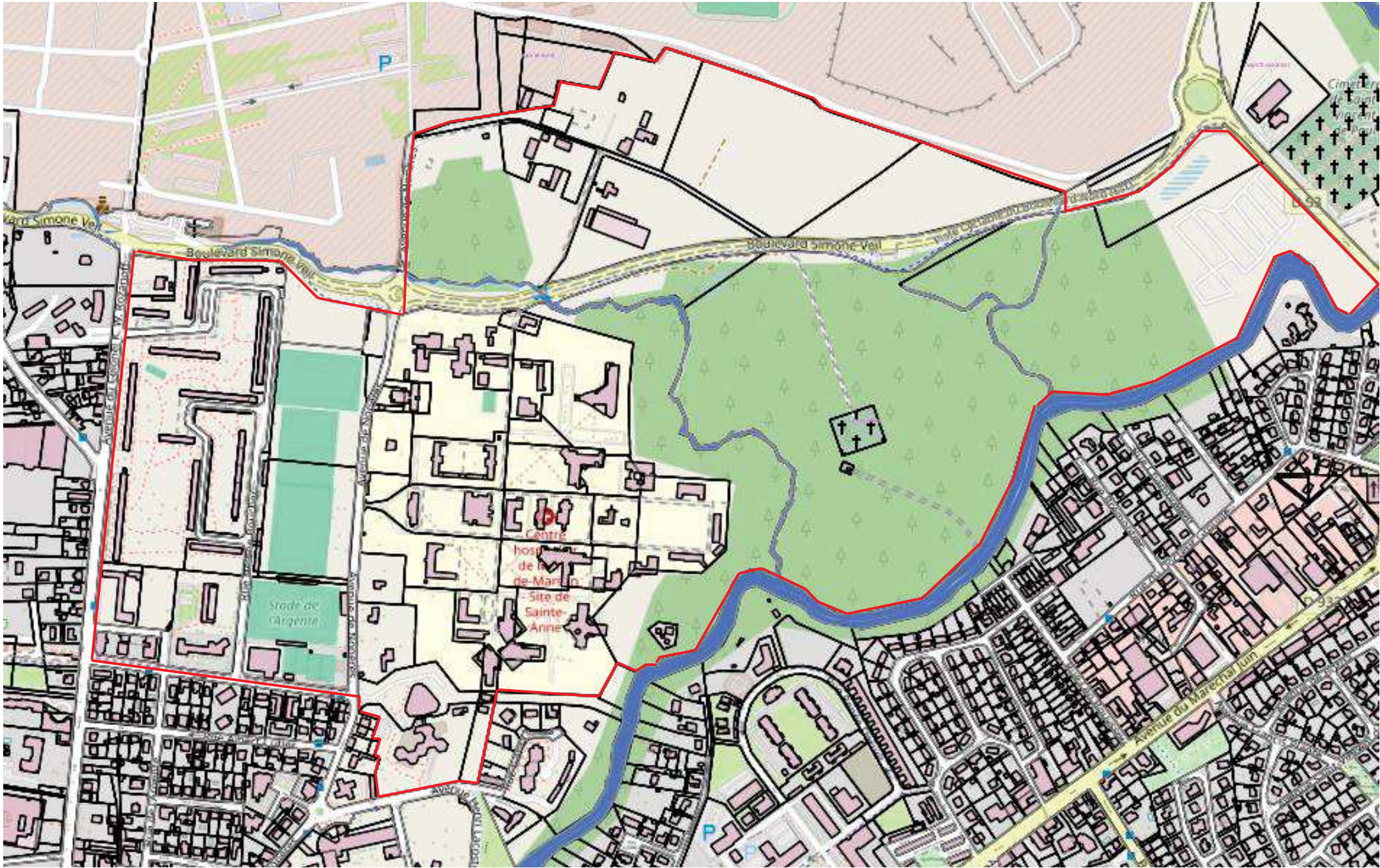


En effet, ces deux réseaux répondent aux critères d'éligibilité et figurent dans l'arrêté du 26 avril 2022 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid, lequel mentionne la liste des réseaux affectés au service public de distribution de chaleur et de froid pour lesquels le classement intervient de plein droit, sauf délibération contraire motivée de la collectivité compétente.

Il est donc proposé de :

- valider le classement des réseaux de chaleur « 4003C - GEOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM1) » et « 4006C - GEOTHERMIE MONT-DE-MARSAN (GMM2) »,
- définir les périmètres de développement prioritaire des trois réseaux de chaleur tels qu'ils figurent dans les annexes, au sein desquels le raccordement est obligatoire.

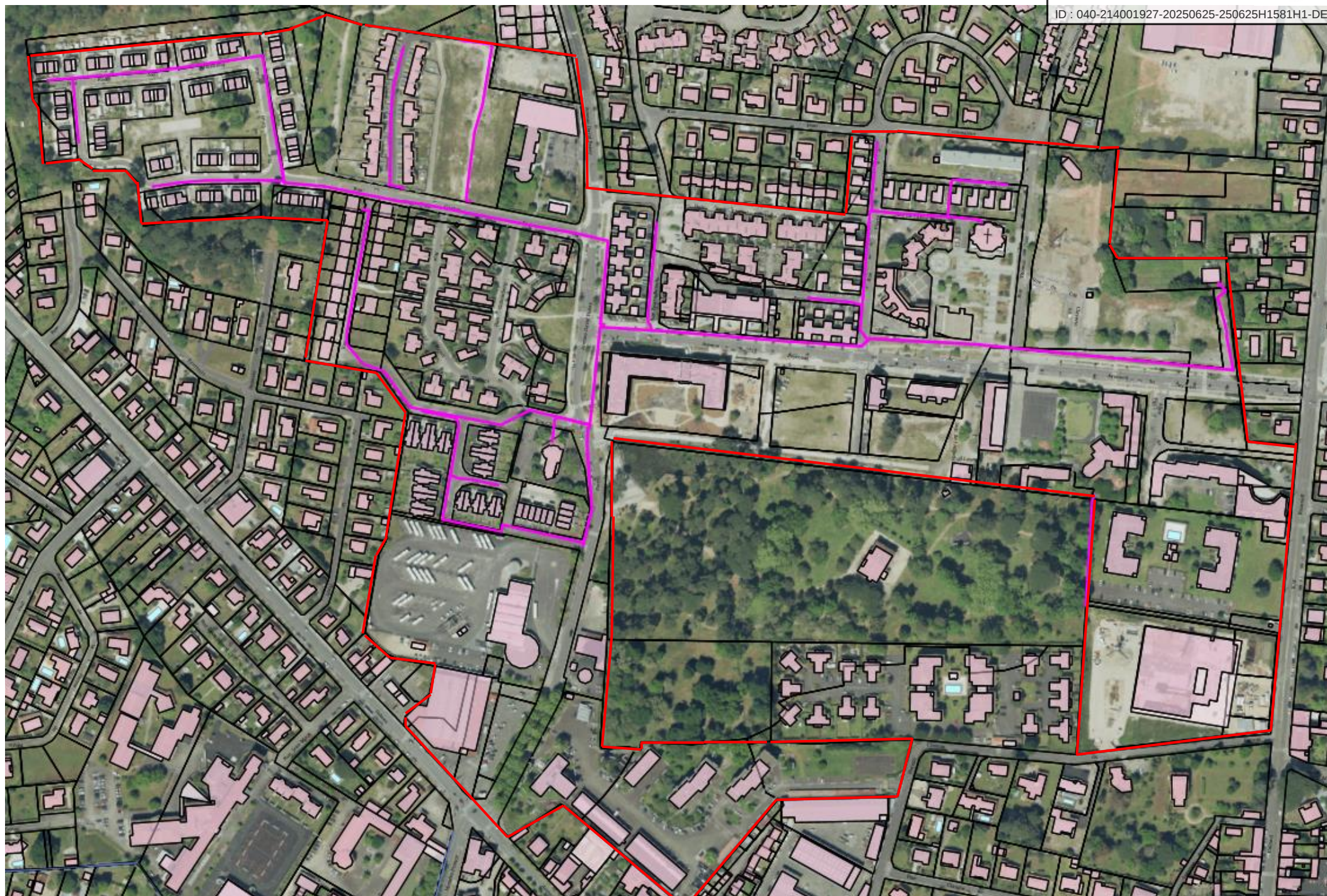
Ces périmètres de développement prioritaire de chaque réseau pourront être révisés en fonction des évolutions futures des réseaux et des projets d'aménagement du territoire.

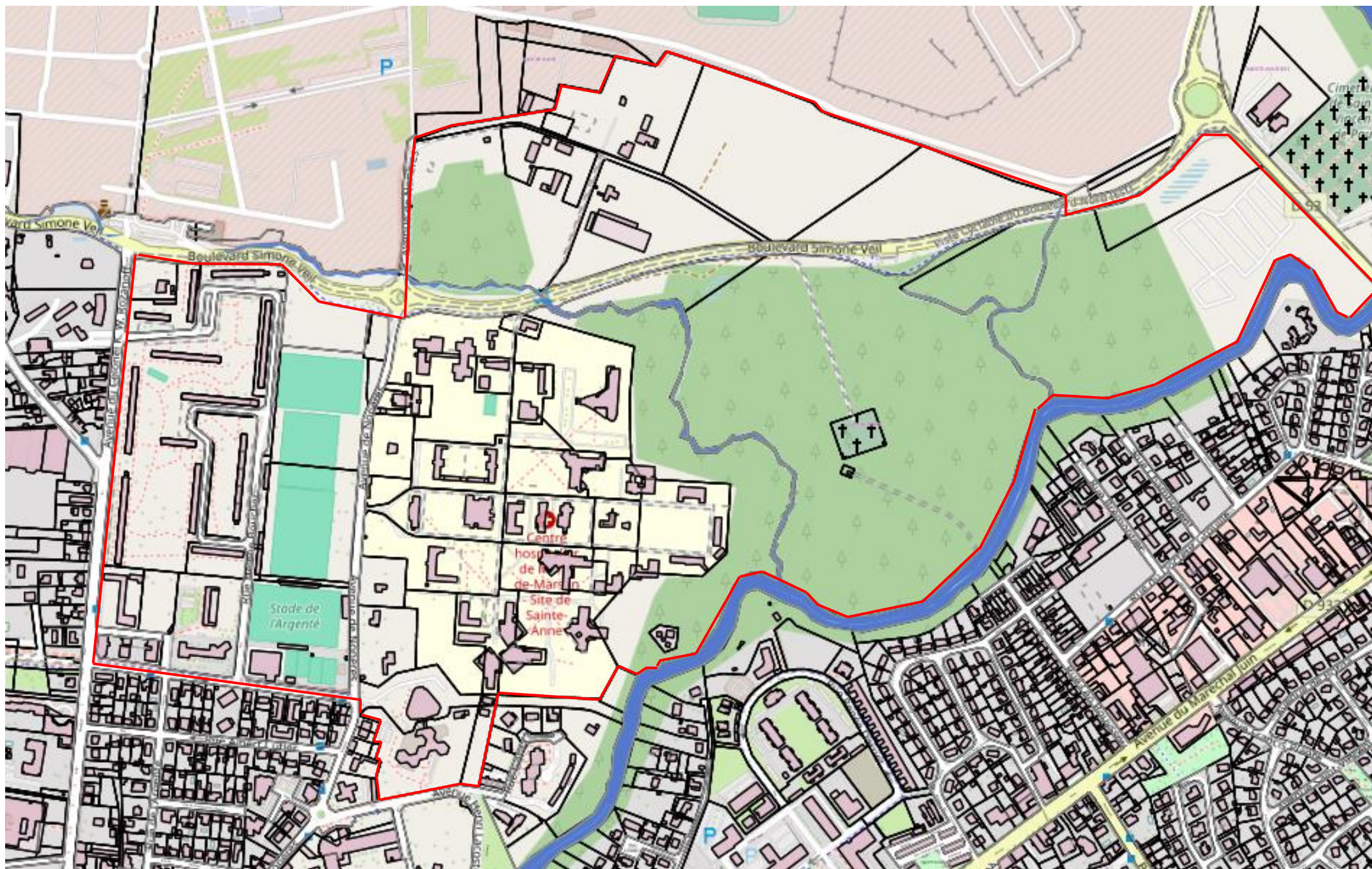












**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**
Compte rendu

Objets :

- **examen des bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière de la Ville de Mont de Marsan,**

La commission consultative des services publics locaux, dûment convoquée, s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 pour examiner les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière de la Ville de Mont de Marsan, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents :

- Mme Catherine PICQUET
- M. Philippe EYRAUD
- INDECOSA CGT
- UFC – QUE Choisir

Membres absents :

- M. Charles DAYOT
- M. Christophe HOURCADE
- M. Mathieu ARA
- Mme Pascale HAURIE
- M. Alain BACHE
- UDAF
- Force ouvrière consommateurs
- La Fédération des Landes de la Confédération Nationale du Logement
- L'ASSECO – CFDT Landes
- ATTAC Marsan

Personnes présentes (non membre) :

- Mme Célia OTHART
- Mme Amandine GODINHO
- M. Fabien MESNIER
- M. Hugues HENNECHART
- M. Patrice MARBOUTIN

Ordre du jour :

La réunion est ouverte à 17h35.

➤ **Bilan d'activité année 2023 – Régie municipale des pompes funèbres**

La synthèse du bilan d'activité, annexée au présent compte rendu, est présentée par M. Fabien MESNIER, Directeur des pompes funèbres municipales.



Il a été précisé que pour cette année 2023, il y a eu une baisse d'activité en France. *A contrario* le crématorium a subi une augmentation.

Jean-Pierre DUMARTIN INDECOSA CGT : Une question a été posée sur la possibilité d'une organisation des portes ouvertes du crématorium afin que les adhérents des associations puissent visiter.
Cela peut être organisé le samedi matin.

UFC QUE CHOISIR : Une autre question a été posée concernant les cercueils en carton.

Aujourd'hui, les cercueils en cartons sont possibles à la vente mais une précision a été amenée sur le fait que ceux-ci ont un certain coût à l'achat et qu'au niveau environnemental, plus d'énergie est demandé en cas de crémation.

Jean-Pierre DUMARTIN INDECOSA CGT : Il a été demandé si à Mont de Marsan, un comité d'éthique été mis en place et si cela était obligatoire.

Les pompes funèbres étant une gestion publique, il n'y en a pas. Mais une réponse exacte doit être apportée à ce sujet.

Jean-Pierre DUMARTIN INDECOSA CGT : Une remarque a été faite sur la plaquette des tarifs qui restent complexes. Une demande a été formulée pour qu'il y ait une précision entre prestations obligatoires set facultatives.

Un devis type sera rapporté à la prochaine Commission Consultative des Services Publics Locaux de 2025.

➤ **Bilan d'activité année 2023 – Régie municipale des parcs de stationnement**

La synthèse du bilan d'activité, annexée au présent compte rendu, est présentée par M. Hugues HENNECHART, Directeur du stationnement.

Il a été précisé suite à une question, que les contraventions rentrait dans le budget ville et non à la régie stationnement.

Une remarque satisfaite a été faite sur la pérennisation des 2 heures gratuites.

➤ **Bilan d'activité année 2023 – Régie municipale chauffage urbain et géothermie**

La synthèse du bilan d'activité, annexée au présent compte rendu, est présentée par M. Patrice MARBOUTIN, Directeur Cycle de l'eau.

Il a été précisé que pour l'année 2023 en termes de ventes, il n'y a pas eu une grosse consommation liée au climat.

Plusieurs projets ont été évoqués pour les années à venir, notamment la pose de panneau photovoltaïques flottants sur le bassin de Beaussiet, afin de faire bénéficier la municipalité de la production, si possible.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE





POMPES FUNÈBRES MUNICIPALES ET CREMATORIUM MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN



Rapport annuel 2023

1. Préambule

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE

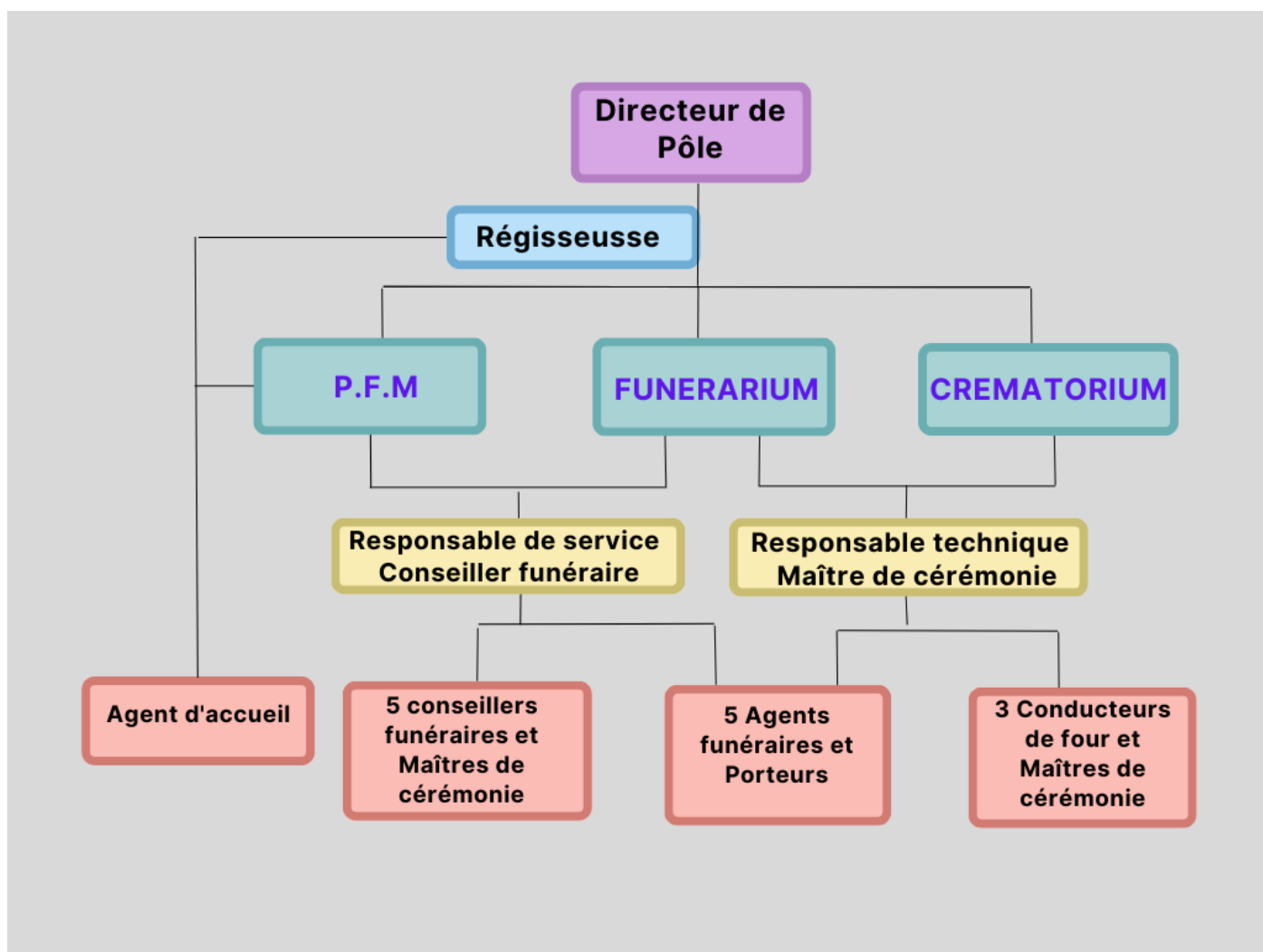


Depuis 1985, la ville de Mont de Marsan se dote d'une **régie municipale des pompes funèbres** et a détenu le monopole de l'activité jusqu'en 1998, date de l'ouverture du marché à la concurrence.

La Régie devient alors un **service public industriel et commercial (S.P.I.C.)**, doté de la simple autonomie financière et administré par un conseil d'exploitation. Un premier funérarium est construit en 1992 puis un nouveau projet de complexe funéraire municipal (crématorium et funérarium) voit le jour en 2012. Une salle de cérémonie située au crématorium permet de rendre un dernier hommage au défunt.

2. Organisation et missions

En 2023, le personnel est constitué de 18 agents



Dans un esprit de service public, le pôle funéraire offre un accompagnement soigné et soucieux des attentes des familles en deuil, dans le plus grand respect de leurs volontés, coutumes, ou religions

3. Activité de l'année

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



3.1. Pompes Funèbres Municipales

L'agence des PFM se situe à proximité du centre-ville, 188 avenue du Maréchal Foch.

Le bâtiment est doté d'un parking de 7 places dont une place pour personne à mobilité réduite et à l'arrière du bâtiment se trouve un parking de 8 places pour le personnel.



Description de l'agence

- un hall avec banque d'accueil
- un magasin d'articles funéraires
- un show-room avec présentoirs de cercueils, capitons et urnes
- un bureau de direction
- un bureau régisseur comptable
- quatre bureaux de réceptions des familles
- une salle de pause et de réunion
- une pièce d'archivage
- un local ménage
- deux sanitaires homme et femme
- deux vestiaires homme et femme avec douches



Horaires d'ouverture de l'agence :

L'agence est ouverte, du lundi au samedi, sur le mode de fonctionnement suivant :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Une permanence téléphonique en dehors des heures d'ouvertures est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard de l'agence par le personnel d'astreinte qui sont redirigés vers un mobile téléphonique. Cette permanence permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des familles.

Habilitation

Les Pompes Funèbres Municipales sont titulaires de l'habilitation pour exercer sur l'ensemble du territoire dans le domaine du funéraire, la gestion et l'utilisation du funérarium délivrée par arrêté du Préfet des Landes sous le numéro 20-40-0031, valable pour six ans à compter du 30 janvier 2020.

Dans le cadre de la vente de contrats obsèques, les PFM sont inscrits sur le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le numéro 07 027 924.

Tarif 2023

- ⇒ Les tarifs prestations ont été augmentés de 4 %.
- ⇒ Les tarifs fournitures ont été augmentés de 1.7 % afin de palier la hausse des tarifs de nos fournisseurs sans toucher à nos marges.

corbillard	Tarif 2023 TTC
<i>Corbillard pour convoi local, sans cérémonie (kms parcourus compris dans le forfait)</i>	171,00 €
<i>Corbillard pour convoi local avec cérémonie (kms parcourus compris dans le forfait)</i>	183,00 €
<i>Corbillard pour convoi extérieur (kms parcourus en sus)</i>	245,00 €
<i>Convoi enfant (kms compris dans forfait)</i>	45,00 €
<i>Véhicule supplémentaire pour transport de fleurs (kms parcourus en sus)</i>	57,00 €
<i>Frais kilométriques (€/km)</i>	1,23 €



personnel, transports, prises en charge	TTC
<i>Personnel pour convoi local</i>	260,00 €
<i>Personnel pour convoi extérieur (frais km en sus)</i>	415,00 €
<i>Personnel pour convoi enfant</i>	76,00 €
<i>Porteur</i>	47,00 €
<i>Maître de cérémonie pour convoi</i>	67,00 €
<i>Personnel pour dépôt d'urne</i>	47,00 €
<i>Personnel pour scellement urne</i>	57,00 €
<i>Départ de corps du lieu de mise en bière</i>	180,00 €
<i>Départ ou arrivée de reliquaire > 1 mètre</i>	180,00 €
<i>Départ ou arrivée d'un enfant né sans vie sans cérémonie ni convoi</i>	59,00 €
<i>Départ ou arrivée de reliquaire < 1 mètre</i>	61,00 €
<i>Service pour enfant né sans vie</i>	47,00 €
<i>Ouverture caveau</i>	332,00 €
<i>Creusement fosse</i>	447,00 €
<i>Forfait exhumation avec ou sans réduction de corps</i>	235,00 €
<i>Forfait exhumation avec réduction : coût par corps supplémentaire</i>	115,00 €
<i>Forfait exhumation pour enfant avec ou sans réduction</i>	72,00 €
<i>Élimination des bois de cercueils exhumés</i>	110,00 €
<i>Transport et location journalière d'une table réfrigérante au domicile (kms parcourus en sus)</i>	94,00 €
<i>Soins de conservation au domicile (kms parcourus en sus)</i>	360,00 €
<i>Retrait d'une prothèse cardiaque fonctionnant au moyen d'une pile, hors funérarium (kms parcourus en sus)</i>	130,00 €
<i>Toilette habillage hors funérarium (kms parcourus en sus)</i>	120,00 €
<i>Frais de dossier et démarches locales</i>	176,00 €
<i>Pose de scellés</i>	20,00 €
<i>Démarches simplifiées</i>	70,00 €
<i>Frais de dossier et formalités hors département</i>	220,00 €
<i>Frais de dossier et formalités pour transfert à l'étranger</i>	265,00 €
<i>Frais de facturation (démarches diverses, avis décès)</i>	13,00 €
<i>Frais de facturation convention Union du Pôle Funéraire Public</i>	107,00 €
<i>Frais de déplacement (indemnité repas)</i>	17,50 €
<i>Frais de déplacement (indemnité nuitée)</i>	90,00 €
<i>Frais de déplacement (indemnité journalière : 2 repas et 1 nuitée)</i>	125,00 €



<i>suite</i>	TTC
Prise en charge du défunt	62,00 €
Forfait transport depuis l'hôpital Layné jusqu'au funérarium (comprenant la housse et un jour de location de case réfrigérée + frais d'admission au funérarium*)	240,00 €
Forfait transport avant mise en bière de 0 à 3 km* (kms compris dans le forfait)	137,00 €
Forfait transport avant mise en bière extérieur au-delà de 3 km* : forfait + frais kilométriques	166 € + 1,23€/km
Forfait départ pour crémation sans cérémonie (avec mise en bière et transport)	359,00 €
Frais kilométriques VTC (€/km)	1,23 €

Nota :

Le forfait transport comprend : le véhicule, le chauffeur

	Tarif 2023 TTC
<i>mise en bière</i>	
Mise en bière au funérarium (majoration de 50% si mise en bière préalable à la demande de la famille)	73,00 €
Mise en bière hors funérarium (majoration de 50% si mise en bière préalable à la demande de la famille)	140,00 €
Mise en bière immédiate sur le lieu du décès en dehors du local** heures ouvrables* (kms en sus)	306,00 €

*Majoration de 50% en dehors des heures ouvrables, dimanches et fériés.

Heures ouvrables : lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-17h.

** Le local s'entend sur Mont-de-Marsan, Saint Pierre du Mont et Bretagne de Marsan

	Tarif 2023 TTC
<i>funérarium</i>	
Frais d'admission au funérarium	115,00 €
Dépôt du cercueil au funérarium par jour	52,00 €
Location de la case réfrigérée par jour	52,00 €
Location d'un salon funéraire par jour	61,00 €
Location de la salle de thanatopraxie*	133,00 €
Agent funéraire*	57,00 €
Toilette Habillage*	94,00 €
Soins de conservation	275,00 €
Soins de conservation dimanche et jours fériés	360,00 €
Retrait d'une prothèse cardiaque fonctionnant au moyen d'une pile*	110,00 €

*Majoration de 50% en dehors des heures ouvrables, dimanches et fériés.

Heures ouvrables : lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-17h.



cercueils avec cuvette étanche et sels absorbants	
Modèle Classique, Chêne massif, forme parisienne	364,00 €
Modèle Tradition, Chêne massif, forme parisienne	542,00 €
Modèle Légende, Chêne massif, forme parisienne	813,00 €
Modèle Moderne, Chêne massif, forme tombeau	923,00 €
Modèle Galbé, Chêne massif, forme parisienne	1 008,00 €
Modèle Cérusé, Chêne massif, forme tombeau	1 215,00 €
Modèle Prestige, Chêne massif, forme tombeau	1 430,00 €
Modèle Social Classique, crémation Pin massif, forme parisienne	342,00 €
Modèle Simple crémation, Pin massif, forme parisienne	510,00 €
Modèle Pyrogravé crémation, Pin massif, forme parisienne	667,00 €
Modèle Mythique crémation, Pin massif, forme tombeau	812,00 €
Modèle Ardoisine crémation, Pin massif, forme parisienne	750,00 €
Modèle Harmonie crémation, Pin massif, forme tombeau	978,00 €
Modèle Hydrocire crémation Pin massif, forme parisien (incolore, gris ou blanc)	595,00 €
Modèle enfant 60 cm (pin, chêne ou laqué)	175,00 €
Modèle enfant 80 cm (pin, chêne ou laqué)	181,00 €
Modèle enfant 100 cm (pin, chêne ou laqué)	214,00 €
Modèle enfant 140 cm (pin, chêne ou laqué)	267,00 €
Modèle enfant 170 cm (pin, chêne ou laqué)	306,00 €
Modèle enfant né sans vie 50 cm, forme trapèze (pin ou chêne)	55,00 €

****Majoration de 15% pour les cercueils supérieurs à 185 cm (grande longueur et/ou grande largeur)**

cercueils personnalisés**	Tarif 2023 TTC
Modèle Personnalisé Pin Massif, équipé + supports associés (tableau-urne-recueil condoléances)	1 200,00 €
Modèle Personnalisé Pin Massif, équipé sans support	1 000,00 €

****Majoration de 15% pour les cercueils supérieurs à 185 cm**

zincs équipés filtres	Tarif 2023 TTC
Modèle forme parisienne 185 cm	500,00 €
Modèle forme tombeau 185 cm	500,00 €
Modèle avec fenêtre forme parisienne 185 cm	700,00 €
Modèle housse hermétique – 2m agréée transport international et crémation	352,00 €
Modèle housse hermétique +2m agréée transport international et crémation	380,00 €
Modèle 150 cm, forme parisienne	440,00 €
Modèle 80 à 120 cm, forme parisienne	200,00 €

Nota :

****Majoration de 15% pour les zincs supérieurs à 185 cm**



reliquaires avec cuvette étanche	TTC
Modèle 80 cm	75,00 €
Modèle 100 cm	107,00 €
Modèle 185 cm	300,00 €

capitons	Tarif 2023 TTC
Modèle Social taffetas entrée de gamme	63,00 €
Modèle Velay satin uni gamme ordinaire,	102,00 €
Modèle Ventoux crémolan moyenne gamme avec rabats	129,00 €
Modèle Bessat volant plat haut de gamme	159,00 €
Modèle Jean's bleu volant plat haut de gamme	199,00 €
Modèle Gerbizon volant plat haut de gamme	199,00 €
Modèle Cancün volant plat luxe	269,00 €
Modèle enfant (60 à 80 cm)	20€ à 35€
Modèle enfant (100 à 140 cm)	40€ à 63€

housses mortuaires	Tarif 2023 TTC
Housses de transport	55,00 €
Housses pour exhumation ou réquisition	144,00 €

accessoires pour cercueils	Tarif 2023 TTC
Poignées enfants	5,00 € à 7,50 €
Poignées modèle entrée de gamme en nickel	13,25 €
Poignées modèle ordinaire en zamack	28,00 €
Poignées modèle haut de gamme en zamack vieux laiton	40,00 €
Poignées modèle 2020 haut de gamme en laiton/zamack	50,00 €
Poignées modèle haut de gamme en zamack noir laqué	46,50 €
Poignées modèle crémation en bois	12,25 €
Poignées modèle crémation en plastique	16,25 €
Croix modèle enfant	13,00 €
Croix modèle entrée de gamme en nickel	25,00 €
Croix fine modèle ordinaire en zamack	50,00 €
Croix cordon modèle moyenne de gamme en zamack	61,00 €
Croix fine modèle haut de gamme en zamack	61,00 €
Croix modèle 2020 haut de gamme en laiton avec christ	67,00 €
Croix modèle haut de gamme en laiton noir laqué	68,00 €
Croix modèle crémation en bois	38,00 €
Croix modèle crémation en plastique	38,00 €
Cache vis bois crémation	3,00 €
Cache vis plastique crémation	3,00 €
Cache vis en nickel	3,00 €
Cache vis rond à visser	7,00 €
Tire fond bille vieux laiton	7,00 €
Tire fond bille noir laqué	7,00 €



garniture extérieure pour cercueils	
Plaque rectangulaire argent avec rebords	26,00 €
Plaque rectangulaire or avec rebords	26,00 €
Plaque or avec rebords Enfant	12,50 €
Croix Huguenote vieux bronze	60,00 €
Croix Orthodoxe en laiton	70,00 €

	Tarif 2023 TTC
garniture extérieure pour cercueils (suite)	
Alliance en laiton	40,00 €
Croissant en laiton	40,00 €
Étoile de David en laiton	40,00 €
Étoile musulmane en laiton	40,00 €
Flambeau en vieux cuivre	40,00 €
Palme en laiton ou vieux cuivre	40,00 €
Rose en laiton	40,00 €
Rose en plastique pour crémation	40,00 €
Ourson	25,50 €

	Tarif 2023 TTC
accessoires divers	
Registre seul	33,00 €
Boîte à dons	13,00 €

	Tarif 2023 TTC
articles funéraires - imprimerie	
Plaques en granit, céramique et altuglas, vases en granit	30€ à 650€
Inters	6,00 €
Inters pour croix	15,00 €
Croix en granit	110€ à 300€
Fleurs artificielles	15€ à 400€
Urnes	30€ à 350€
Croix de remarque personnalisée	95,00 €
Stèle de remarque personnalisée	95,00 €
Carte de condoléances à l'unité	3,00 €
Forfait 30 cartes de condoléances avec enveloppes	70,00 €
Forfait 45 cartes de condoléances avec enveloppes	100,00 €
Forfait 60 cartes de condoléances avec enveloppes	130,00 €

Evolution et statistiques

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



Nombre de décès gérés par le Pompes Funèbres Municipales :

2021 : 564

2022 : 575 + 2%

2023 : 543 - 5.89%

⇒ La baisse d'activité de l'année 2023 est dû à une diminution de -6% du nombre de décès en France.

Nombre de convois religieux ou laïques en dehors du crématorium :

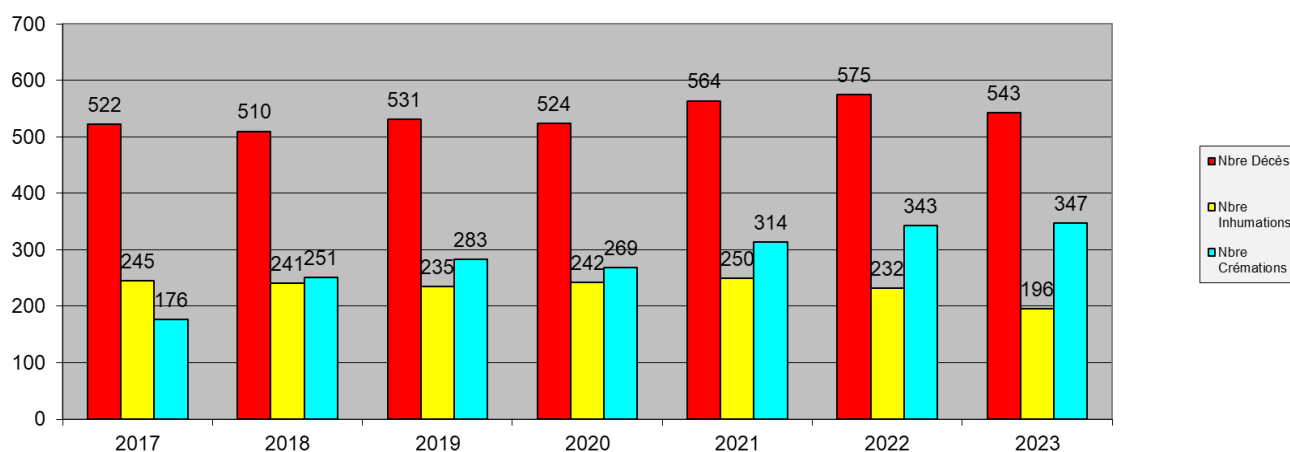
2021 : 340

2022 : 324 - 4,7%

2023 : 288 - 12.5%

⇒ Deuxième année de baisse, dû à l'augmentation des cérémonies d'hommages au crématorium.

Évolution des Crémations et Inhumations sur la période 2017/2023



Depuis 2018, la tendance s'inverse, le nombre de crémations dépassent le nombre d'inhumations comme mode d'obsèques. (Voir le graphique ci-dessus)

En 2023, **63.9%** des obsèques gérées par les Pompes funèbres municipales sont des crémations, en France la moyenne annuelle est à **43%**.

La présence d'un crématorium à Mont de Marsan explique cet écart.

3.2. Funérarium Municipal

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



Le funérarium se situe, 646 avenue de Canenx, dans l'enceinte du complexe funéraire qu'il partage avec le crématorium.

Le bâtiment est doté d'une entrée publique qui possède 25 places de parking dont 2 places pour personne à mobilité réduite.

Sur la droite du bâtiment, se trouve une entrée technique qui donne accès aux zones de livraison et de stockage ainsi qu'au parking du personnel qui possède environ 10 places.



Description des locaux et des équipements

PARTIE PUBLIQUE

- un hall avec banque d'accueil
- cinq salons de présentation des défunts
- un espace d'attente avec distributeur de boissons
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- une coursive qui donne accès à l'arrière des cinq salons de présentation des défunts
- une salle avec neuf cellules réfrigérées où reposent les défunts
- une salle de préparation des corps avec une table d'autopsie, qui permet les examens médicaux légaux et les soins de thanatopraxie
- Trois pièces pour stocker les cercueils, les capitons, les urnes et accessoires
- un atelier de préparation des cercueils
- un bureau administratif



Les pièces énumérées ci-dessous sont communes au funérarium et au crématorium :

- un hall de réception des corps
- un local réfrigéré pour les cercueils en attente de départ ou de crémation
- un garage pour les véhicules
- Trois vestiaires avec douches et sanitaires
- une salle de pause
- une pièce technique pour la maintenance du bâtiment
- un local ménage
- un local à poubelle
- une aire de lavage des véhicules

Horaires d'ouverture du funérarium :

Ouverture de la chambre funéraire :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- les dimanches et jours fériés sur appels téléphoniques

Ouverture des salons funéraires :

24h/24 : un code d'accès est communiqué à la famille

Une permanence téléphonique en dehors des heures d'ouvertures est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard du funérarium par le personnel d'astreinte qui sont redirigés vers un mobile téléphonique. Cette permanence permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des familles.

Evolution et statistiques

Nombre d'admissions de corps au funérarium tout opérateur funéraire compris

2021 : 572

2022 : 626 + 9.4%

2023 : 585 - 7%

⇒ Baisse des admissions au funérarium pour 2023 qui est en corrélation avec le fléchissement des décès en France.

3.3. Crématorium Municipal

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



Le crématorium municipal se situe, 646 avenue de canenx, dans l'enceinte du complexe funéraire qu'il partage avec le funérarium.



Description des locaux et des équipements

PARTIE PUBLIQUE

- un hall d'accueil, comprenant un espace attente avec distributeur de boisson
- une salle de cérémonie pouvant accueillir 85 personnes
- une salle de remise de l'urne et de visualisation de l'introduction du cercueil
- une petite pièce d'attente avant la remise de l'urne
- des sanitaires publics

PARTIE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- un bureau administratif
- une pièce de préparation des hommages avec la famille
- une salle d'introduction du cercueil
- une salle avec l'appareil de crémation, une ligne de filtration, un pulvérisateur des cendres et une armoire de transfert des cendres
- un local réservé à la conservation des urnes



Horaires d'ouverture du crématorium :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45

Une permanence téléphonique en dehors des heures d'ouvertures est assurée 7 jours sur 7 depuis le numéro du standard du crématorium par le personnel d'astreinte qui sont redirigés vers un mobile téléphonique. Cette permanence permet d'assurer la plus grande réactivité face aux demandes des opérateurs funéraires.

Habilitation

Le gestionnaire du crématorium municipal est titulaire de l'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium délivrée par arrêté du Préfet des Landes sous le numéro 20-40-0032, valable pour cinq ans à compter du 4 décembre 2020.

L'agence régionale de santé a délivré une attestation de conformité du crématorium le 10 août 2018, valable six ans.



PRESTATIONS	2023
Crémation Cercueil Pin	645,00 €*
Crémation cercueil < 150 cm	323,00 €
Crémation cercueil < 100 cm	161,00 €
Crémation cercueil < 60 cm	97,00 €
Cérémonie d'hommage (maître de cérémonie + hommage)	85,00 €**
Location salle de cérémonie	130,00 €
Mise en attente, cercueil en transit au-delà de 24 heures	52,00 €
Dépôt temporaire d'urne (gratuit le premier mois)	1€/jour
Maître de cérémonie pour dispersion des cendres	47,00 €
Maître de cérémonie pour dépôt urne	47,00 €
Maître de cérémonie pour scellement de l'urne	57,00 €
Frais kilométriques	1,23€/km
Crémation des pièces anatomiques (forfait)	109,00 €
Crémation des restes exhumés > 150 cm	645,00 €
Crémation des restes exhumés < 150 cm	323,00 €
Majoration en dehors des heures ouvrables	10,00%
Majoration crémation cercueil Chêne aggloméré, médium, autres essences	20,00%

645,00*

Ce tarif est appliqué pour un accompagnement simple précédé d'une cérémonie à l'église ou dans une salle. Pas de lecture. 3 musiques maximum. Ce temps est obligatoirement préparé avec la famille et un agent du crématorium.

85,00**

Ce tarif est appliqué en sus de la crémation (645€) quand il n'y a pas eu de cérémonie à l'église ou dans une salle, avec parution d'un avis de décès dans la presse, avec au moins une lecture demandée et/ou un témoignage et/ou un diaporama, avec musiques choisies. Ce temps est obligatoirement préparé avec la famille et un agent du crématorium.

⇒ Les tarifs des crémations ont été augmentés de 4.9% pour palier la hausse des tarifs de l'énergie.



Evolution et statistiques

Nombre de crémations gérées par le crématorium municipal

2019 : 796

2020 : 843 + 6%

2021 : 892 + 5,8%

2022 : 1001 + 12.2%

2023 : 1036 + 3.5%

En France, l'augmentation des crémations est de 1 à 2% par an.

Historiquement, l'inhumation était préférée à la crémation, notamment en raison des croyances religieuses qui prônaient l'intégrité du corps avant tout. Néanmoins, avec l'assouplissement de la perception religieuse de la crémation, l'avènement des obsèques laïques et l'aspect économique des crémations, le taux de crémation connaît une croissance continue.

Evolution sur 4 ans des cérémonies au crématorium

		Accueils simples	Cérémonies d'hommages	Cérémonies religieuses
Nb de crémation 2020	843	613	176	54
Nb de crémation 2021	892	596	221	75
Nb de crémation 2022	1001	621	303	77
Nb de crémation 2023	1036	592	371	73

⇒ Pour 2022 et 2023, nous observons une augmentation notable du nombre de cérémonies d'hommages.



4. Gestion financière

4.1. Pompes Funèbres Municipales

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION 2023	REPORT EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	1 812 316,19	1 874 668,26	62 352,07	495 886,54	558 238,61
SECTION INVESTISSEMENT	137 141,22	124 414,97	-12 726,25	112 903,42	100 177,17

4.2. Crématorium

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION 2023	REPORT EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE 2023
SECTION FONCTIONNEMENT	508 672,96	621 654,79	112 981,83	499 058,23	612 040,06
SECTION INVESTISSEMENT	125 989,59	136 311,28	10 321,69	-26 796,47	-16 474,78



mont de marsan

RÉGIE MUNICIPALE DES PARCS DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN





Rapport annuel 2025

1. Préambule

Par délibération du 4 avril 2011 la ville de Mont de Marsan a transformé le budget annexe du parking souterrain du Midou pour y intégrer le parking St Roch et le parking Dulamon et de créer ainsi la **régie municipale des parcs de stationnement**.

Par délibération du 9 octobre 2018 a intégré les parkings Périssé, Pierre et Marie Curie et Nelson Mandela dans la régie.

La **régie municipale des parcs de stationnement** est un **service public industriel et commercial (S.P.I.C.)**, dotée de la simple autonomie financière et administrée par un conseil d'exploitation.

2. Les parkings

La régie comprends 6 parkings :

Trois parkings avec stationnement horaires et abonnements :

Parking souterrain du Midou : 309 places sur deux niveaux de sous-sol

Parking St Roch : 289 places sur trois niveaux aériens

Parking Dulamon : 75 places en surface

Trois parkings sur abonnement uniquement :

Parking Mandela : 47 places VL et 8 deux-roues

Parking Pierre et Marie Curie : 26 places

Parking Périssé : 12 places

3. L'organisation

L'organisation est constituée d'un conseil d'exploitation et d'une équipe opérationnelle

Le conseil d'exploitation est constitué de 9 personnes

6 représentants du conseil municipal

3 personnes qualifiées

un président et un vice-président sont élus parmi ses membres

L'équipe est constitué de 4 agents

1 directeur

1 régisseur / accueil / exploitation

1 régisseur suppléant /accueil /exploitation

1 régisseur mandataire / accueil / exploitation



4. Horaires d'ouverture et occupation

4.1. Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture des parkings:

usagers horaires

- Midou : du lundi au samedi de 7h00 à 20h00 (sauf fériés)
- St Roch : 24 heures sur 24 et 7 jours/7
- Dulamon : 24 heures sur 24 et 7 jours/7

abonnés

- 24 heures sur 24 et 7 jours/7

Horaires d'ouverture de l'accueil :

L'accueil physique est assuré au local d'exploitation du parking souterrain du Midou (hygiaphone) du lundi au samedi de 7h00 à 14h00 (sauf jours fériés).



Une permanence est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 depuis tout appel depuis l'interphone des bornes piéton, bornes ou caisses automatique. Les appels sont redirigés vers le mobile de l'astreinte de la régie des parcs de stationnement. Cette permanence permet d'assurer la plus grande réactivité au service des usagers.

4.2. Occupation

Nombre d'entrées en 2022	total	abonnés*	gratuit	jusque 1 €	plus de 1€
Midou	125621	59022	51994	4218	10387
St Roch	174752	34604	115157	7886	17105
Dulamon	91074	5845	70080	3115	12034

* abonnés et tickets congrès



5. Tarifs

5.1. Tarifs horaires et forfaits(€)

PARKINGS	2022		2023	
	ST ROCH DULAMON	MIDOU	ST ROCH DULAMON	MIDOU
1 heure de gratuité	oui	oui	non	non
0 A 1 H	0,00	0,00	0,00	0,00
1 H A 1 H 15	1,00	1,00	1,00	1,00
1 H 15 A 1 H 30	1,50	1,50	1,50	1,50
1 H 45 A 2 H	2,00	2,00	2,00	2,00
2 H 15 A 2 H 30	3,00	3,00	3,00	3,00
2 H 45 A 3 H	3,50	3,50	3,50	3,50
3 H 15 A 3 H 30	4,00	4,00	4,00	4,00
3 H 45 A 4 H	4,50	4,50	4,50	4,50
4 H 45 A 5 H	5,00	5,00	5,00	5,00
5 H 45 A 6 H	5,40	5,40	5,40	5,40
6 H 45 A 7 H	5,80	5,80	5,80	5,80
7 H 45 A 8 H	6,20	6,20	6,20	6,20
8 H 45 A 9 H	6,60	6,60	6,60	6,60
9 H 45 A 10 H	6,80	6,80	6,80	6,80
10 H 45 A 11 H	6,80	6,80	6,80	6,80
11 H 45 A 12 H	6,80	6,80	6,80	6,80
12 H A 24 H	9,30	9,30	9,30	9,30
TICKET CONGRES FORFAIT 1 JOUR	6,00	6,00	6,00	6,00
TICKET CONGRES FORFAIT 8 JOURS	22,00	22,00	22,00	22,00
TICKET CONGRES FORFAIT 15 JOURS	33,00	33,00	33,00	33,00
TICKET PERDU	10,00	10,00	10,00	10,00
GRATUITÉ	de 0h00 à 8h30 de 12h30 à 14h00 de 19h00 à 24h00 samedi de 12h30 à 24h00 dimanches et fériés	de 12h30 à 14h00 samedi de 12h30 à 20h00	de 0h00 à 8h30 de 12h30 à 14h00 de 19h00 à 24h00 samedi de 12h30 à 24h00 dimanches et fériés	de 12h30 à 14h00 samedi de 12h30 à 20h00

5.2. Tarifs abonnés(€)

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



ABONNEMENTS	2022	2023
MIDOU		
RESIDENTS MENSUEL 24/24	37,00	37,00
MENSUEL 24/24	46,00	46,00
MENSUEL 7 H/20H	38,00	38,00
MOTO	26,00	26,00
SAINT ROCH		
RESIDENTS MENSUEL 24/24	25,00	25,00
MENSUEL 24/24	31,00	31,00
MENSUEL MIGRANTS 24/24	25,00	25,00
DULAMON	2022	2022
RESIDENTS MENSUEL 24/24	35,00	35,00
PARKINGS RESIDENCES		
ABONNEMENT MENSUEL PERISSE	45,00	45,00
ABONNEMENT MENSUEL CURIE	38,00	38,00
ABONNEMENT MENSUEL MANDELA PLACE NORMALE	42,00	42,00
ABONNEMENT MENSUEL MANDELA PETITE PLACE	37,00	37,00
ABONNEMENT MENSUEL MANDELA PLACE 2 ROUES	15,00	15,00

⇒ Les tarifs prestations avaient été augmentés en 2022, ceux-ci n'avaient pas augmenté depuis 2013 (ou une baisse avait d'ailleurs été appliquée sur plusieurs tarifs)

6. Gestion financière

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1581H1-DE



6.1. Compte Administratif 2023

En 2023, le compte administratif laisse apparaître un solde cumulé de 5.383,57 €

La répartition est détaillée ci-dessous :

	dépenses**	recettes**	Report de l'exercice 2022	solde d'exécution
exploitation	395 815,40 €	401 434,18 €	3 766,11 €	9 384,89 €
investissement	80 405,31 €	115 950,39 €	-39 546,40 €	-4 001,32 €
Total	476 220,71 €	517 384,57 €	-35 780,29 €	5 383,57

** y compris reste à réaliser

La dette :

En 2023, la dette en capital s'élève à : 284 884,26 € (durée restante entre 3,08 et 8,05 an)

Les annuités s'établissent comme suit :

Remboursement en capital : 43 037,29 €

Intérêts : 13 260,37 €

VILLE DE MONT DE MARSAN

RÉGIE MUNICIPALE CHAUFFAGE URBAIN ET GÉOTHERMIE



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

2023



Note préliminaire

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'exploitation des installations de géothermie et du réseau de chauffage urbain de l'éco-quartier du Peyrouat est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion du service.

Il détaille les activités réalisées durant l'année et présente les indicateurs techniques de fonctionnements.

Le Service Public de la Géothermie et du Chauffage urbain

Depuis 2007, la Ville de Mont-de-Marsan a repris l'exploitation des installations en Régie avec la création du service Géothermie.

En 2014, un réseau urbain de chaleur a été créé dans le cadre de la rénovation globale du quartier Peyrouat. Il dessert :

- l'ensemble des logements individuels ou collectifs présents,
- les bâtiments publics implantés sur la zone tels que la crèche et les écoles,
- des structures tertiaires (maison sénioriale, pôle de santé, palais de justice...),
- le quartier du Gouaillardet.

L'énergie véhiculée par le réseau est partiellement générée par la géothermie, notamment durant la période d'autorisation d'exploiter le forage géothermal GMM1.

Ce projet s'inscrit donc dans un objectif de développement durable en permettant l'intégration de la géothermie dans cette rénovation urbaine.

Le gaz naturel constitue un secours, une source d'énergie d'appoint en cas d'insuffisance de la géothermie ou principale durant les périodes d'arrêt des forages.

Le service de la géothermie a pris en charge l'exploitation de ces nouvelles installations. Le service a alors été renommé **Service Chauffage Urbain & Géothermie**.

Dans le cadre du transfert de la compétence « Eau » à la Mont-de-Marsan Agglomération, la Régie Intercommunale de l'Eau a été créée. Parallèlement, afin d'exploiter les installations relatives au chauffage urbain et à la géothermie, lesquelles relèvent de la ville de Mont-de-Marsan, il a été procédé à la création de la Régie Chauffage Urbain et Géothermie.

L'exploitation des installations est réalisée par les agents de la Régie de l'Eau via une convention liant les deux collectivités.

LES COMPÉTENCES DU SERVICE CHAUFFAGE URBAIN ET GÉOTHERMIE

Compétence et disponibilité

La Régie Chauffage Urbain et Géothermie est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24h/24, 365 jours par an, grâce à l'organisation d'un service d'astreinte.

Au quotidien, les agents de la Régie œuvrent pour garantir aux abonnés une qualité de service au juste prix. Leur implication et leur compétence permet d'atteindre ces objectifs.



Les métiers du service Géothermie et Chauffage urbain

- ✓ Gestion des abonnés, gestion administrative et financière : Agents d'accueil, gestionnaires clientèle, agents et cadres administratifs ;
- ✓ Production de l'énergie, contrôles, dépannages et maintien de la continuité du service : agents de maintenance, électrotechniciens, automaticiens, contrôleurs qualité, techniciens, ingénieurs.

Qualité, Sécurité et Environnement

La Régie est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Cette démarche permet une traçabilité, une analyse et une prise de décision pour prévenir les non-conformités dans le but de faire progresser l'ensemble des intervenants dans nos méthodes de travail.

Des outils tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels, le document d'analyse des aspects environnementaux sont mis à jour annuellement en collaboration avec l'ensemble des agents, l'objectif étant d'identifier les risques et d'apporter les moyens de prévention.

L'analyse systématique des incidents et accidents du travail permettent d'apporter également une plus-value à la connaissance des risques.



PRODUCTION GÉOTHERMALE

Le service dispose de deux forages situés Avenue de Nonères pour GMM1 et Impasse de Carboué pour GMM2.

Les forages sont exploités durant la période de chauffe afin d'alimenter principalement en énergie de chauffage les différents abonnés.

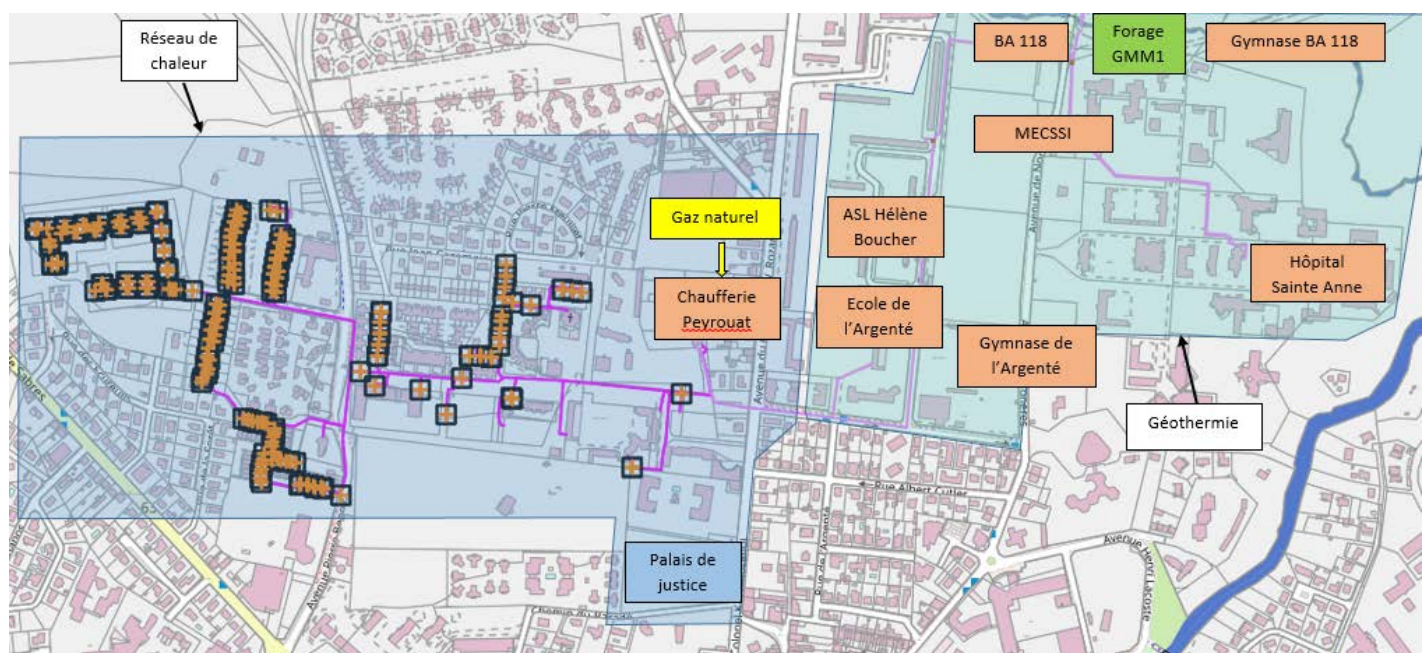
Forage GMM1 :

Le forage GMM1 date de 1975. Ce puits vertical de 1850 m de profondeur a une température en tête de 60,5°C.

Le rejet de l'eau géothermale est effectué dans le ruisseau Sainte-Anne, qui se jette ensuite dans la rivière de la Douze.

Le réseau de géothermie de GMM1 s'étend sur une longueur de 2 km sur la ville de Mont-de-Marsan.

Le plan ci-dessous illustre le réseau géothermie GMM1 ainsi que celui lié au réseau de chauffage urbain de la ZAC du Peyrouat.



Les abonnés du réseau GMM1 sont :

- Base Aérienne 118
- Gymnase de la Base Aérienne 118
- Hôpital Sainte Anne
- ASL Hélène Boucher
- École de l'Argenté
- Salle de sport de l'Argenté
- Maison d'Enfants à Caractère Social avec Soins Intégrés (MECSSI)
- Chaufferie Eco Quartier ZAC Peyrouat



Le réseau de chauffage urbain de la ZAC du Peyrouat :

Le réseau urbain de chaleur dessert les quartiers du Peyrouat et du Gouaillardet. Il assure en permanence les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.

Il est alimenté par une chaufferie centrale fonctionnant au moyen :

- d'une pompe à chaleur eau/eau, laquelle puise son énergie dans la géothermie, ceci durant la période de fonctionnement du forage GMM1 ;
- de deux chaudières gaz prenant le relais en cas de dysfonctionnement ou d'insuffisance de la pompe à chaleur et assurant la source unique d'énergie durant la période d'arrêt du forage GMM1.

Le réseau de chauffage urbain s'étend sur une longueur de 2,8 km.

Les abonnés du réseau urbain de chaleur desservis individuellement sont dotés de modules d'échange permettant la production de l'eau chaude sanitaire et du chauffage.

En 2023, le réseau de chauffage urbain compte **186 abonnés**.

Les infrastructures suivantes sont alimentées via un échangeur de chaleur à plaques :

- École primaire du Peyrouat
- École maternelle du Peyrouat
- École maternelle du Peyrouat extension
- Crèche du Peyrouat
- Salle Georges Brassens
- Chapelle du Peyrouat
- Immeuble collectif XL Habitat
- Pôle de santé Le Phare
- Résidence seniors
- Tribunal de Grande Instance

Chaque bâtiment possède des installations de régulation et de pilotage propres à son fonctionnement.

Forage GMM2 :

Le forage GMM2 date de 1981. Ce puits vertical de 1814 m de profondeur a une température en tête de 55°C.

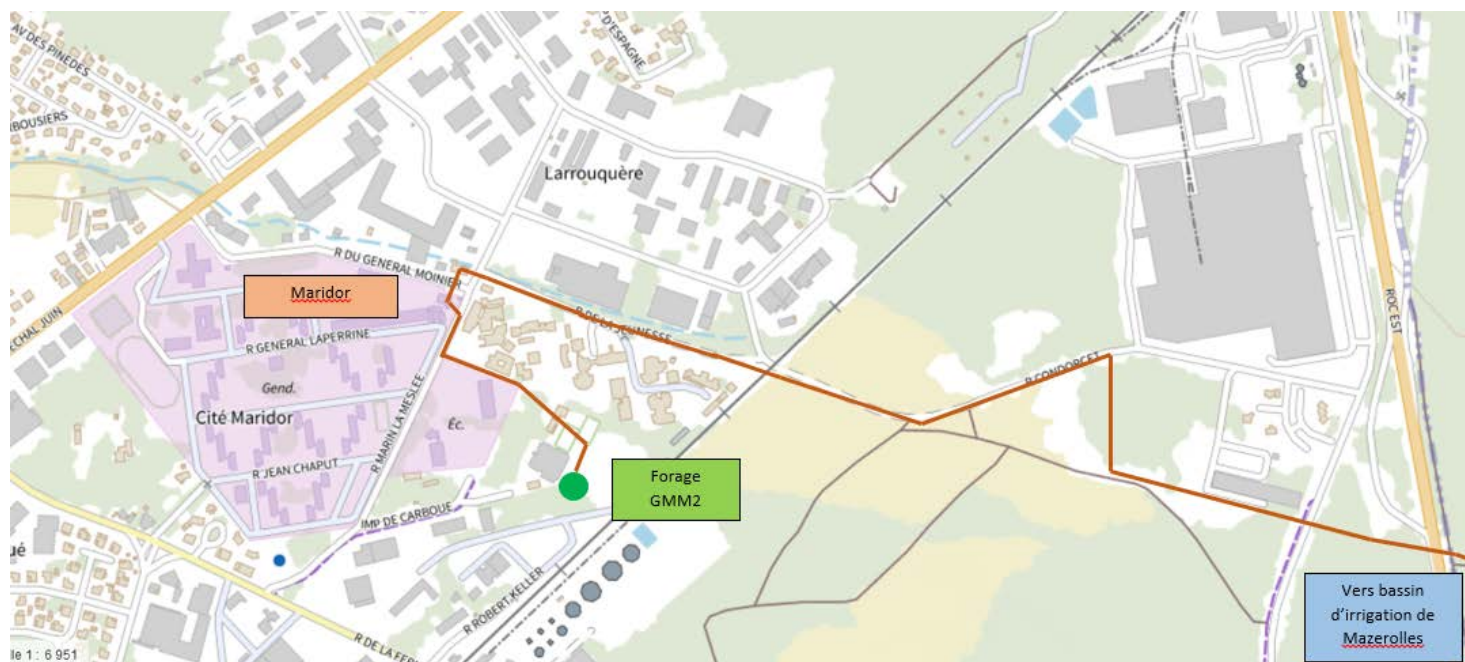
Le forage GMM2 a été remis en service en 2014 après des travaux de remise en état.

Le réseau de géothermie de GMM2 s'étend sur une longueur de 300 m pour alimenter la caserne Maridor, unique abonné sur l'unité GMM2.

Depuis 2017, l'eau géothermale après utilisation est stockée dans le nouveau bassin sur la commune de Mazerolles. D'une capacité utile de 300 000 m³, ce stockage permet l'irrigation de cultures. Un appoint depuis le cours d'eau du Midou permet de garantir le volume nominal si nécessaire. Ce stockage a permis de supprimer le rejet direct dans le cours d'eau du Midou à une température supérieure à 30°C et ainsi de lever la non-conformité réglementaire.



La caserne Maridor possède un système de chauffage adapté au fonctionnement à basse température optimisant ainsi le fonctionnement de la géothermie au moyen d'un échangeur à plaques.



Plan des réseaux



Photo du bassin de stockage à Mazerolles



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

13 529 MWh

C'est la quantité d'énergie géothermale
vendue en 2023



1 616 MWh

C'est la quantité d'énergie vendue en 2023
aux 186 abonnés du réseau de chauffage
urbain de l'éco-quartier du Peyrouat

3 166 Tonnes de CO₂

C'est la quantité de dioxyde de carbone non rejetée
dans l'atmosphère en 2023



1 062 138 m³

C'est la quantité d'eau géothermale pompée en 2023

soit 79 m³/MWh vendu

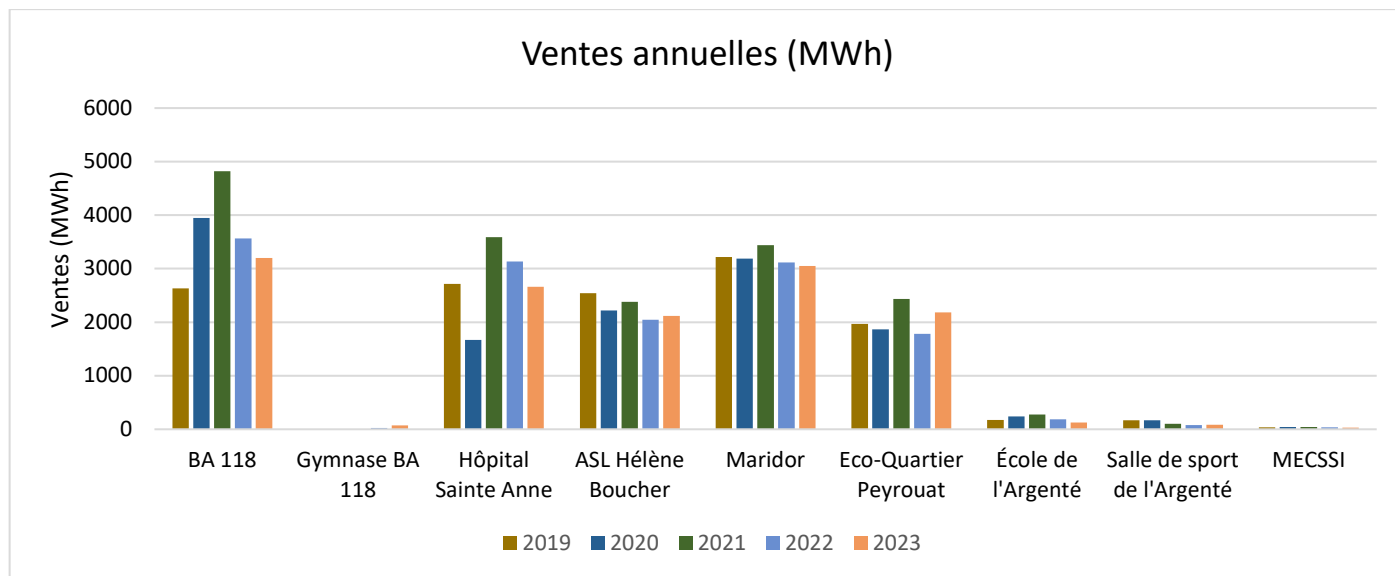


Dont près de **220 000 m³** réemployés en irrigation de cultures agricoles



Evolution des ventes d'énergie sur la géothermie

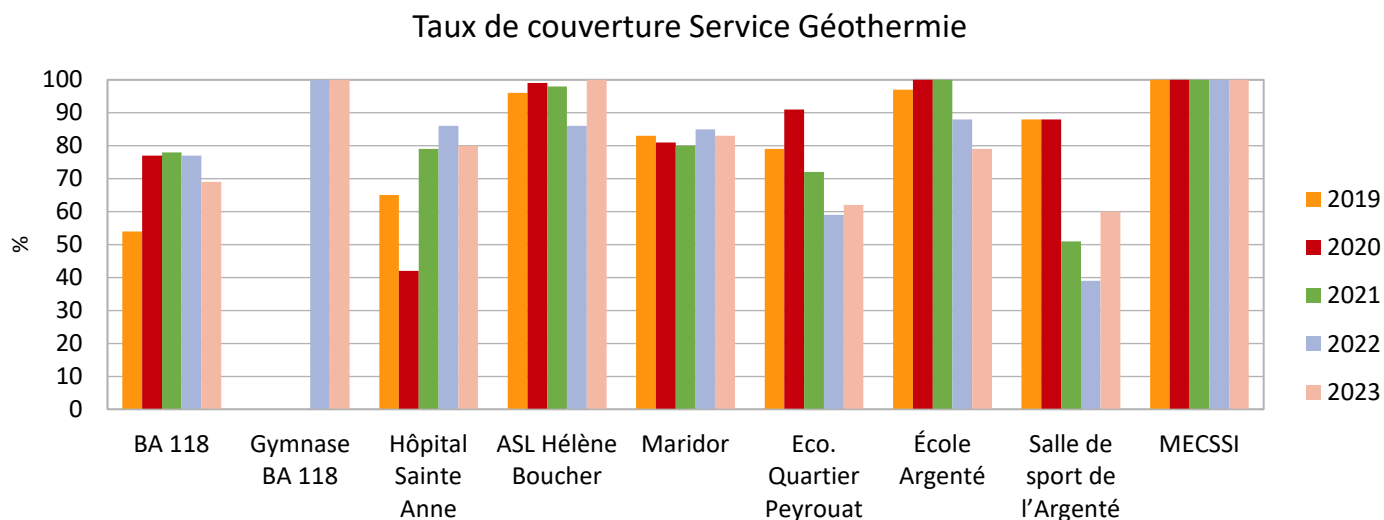
Ci-joint un diagramme des ventes annuelles des clients abonnés à la géothermie sur les 5 dernières années :



Les ventes 2023 sont légèrement plus faibles que celles enregistrées en 2022. Cependant on note un niveau comparable aux années 2019 et 2020, l'année 2021 restant pour sa part exceptionnelle.

Taux de couverture du service géothermie

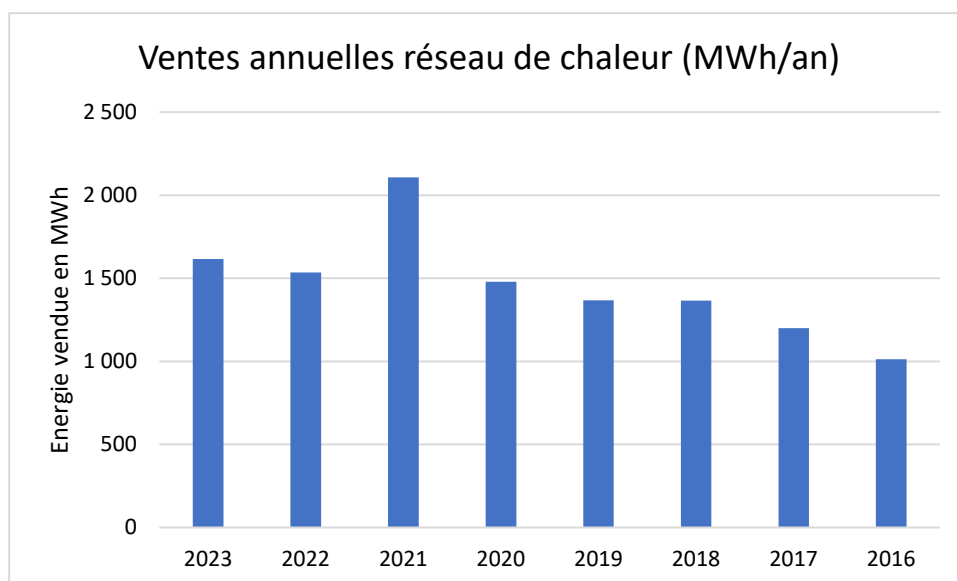
En cas d'insuffisance ou d'indisponibilité du service géothermique, les chaufferies sont équipées de chaudières gaz assurant le complément. Les taux de couverture des différents clients sur les 5 dernières années sont les suivants :





Evolution des ventes d'énergie sur le réseau de chauffage urbain

Ci-joint un diagramme des ventes annuelles des clients abonnés au RUC depuis 2016 :



Les ventes 2023 ont augmenté de 5,2 % par rapport à l'année passée. Excepté l'année 2021, laquelle était exceptionnelle, les ventes depuis 2016 progressent régulièrement.

GESTION DES ABONNÉS et FINANCES

La relation aux usagers

La Régie est à l'écoute des abonnés du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Nos coordonnées : 7 Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan

Contact par téléphone :



7jours/7 – 24h/24 (En cas d'urgence, **un service d'astreinte** est à votre disposition)

Pour tout litige, la Régie ouvre un dossier de réclamation afin d'analyser et trouver la solution appropriée dans un objectif de satisfaction de l'abonné.



Le prix de l'énergie

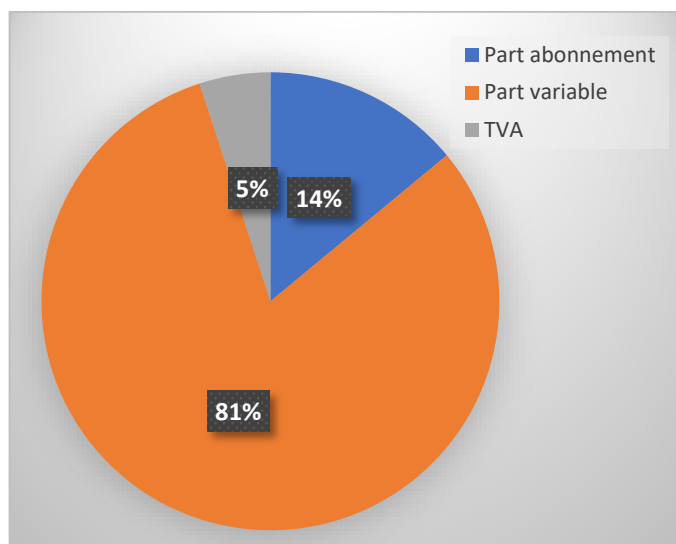
La vente de l'énergie géothermale et de chauffage urbain permet le financement de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages (production, distribution et entretien des équipements).

La Régie a pour objectif un service de qualité à un coût maîtrisé. Pour cela nos services travaillent en permanence afin d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

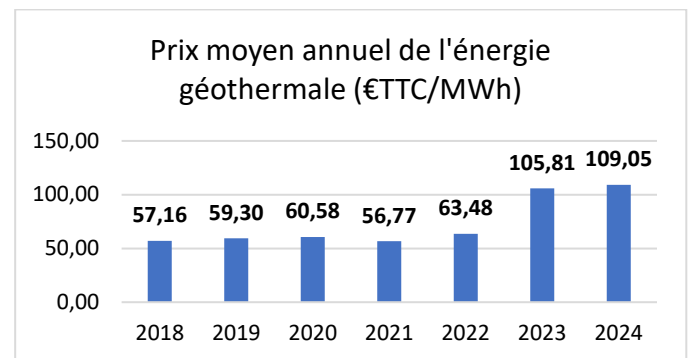
Le prix de l'énergie comprend l'abonnement (partie fixe), la consommation (parties variables en fonction de la consommation en kWh), ainsi que la TVA (5,5 %).

Le prix est fixé annuellement par la collectivité (abonnements et parties variables).

La décomposition du prix de l'énergie géothermale en € TTC, est représentée ci-dessous :



Le diagramme ci-après reprend l'évolution du prix de l'énergie géothermale sur les dernières années (€TTC/MWh) :



La hausse du coût de l'énergie en 2023 et 2024 s'explique par l'augmentation des charges liées à l'achat par la Régie de l'électricité mais également par les investissements programmés. A noter que le prix moyen est impacté également par l'abonnement, globalement constant d'une année sur l'autre et influant le coût global en fonction des consommations liées elle-même aux températures extérieures.

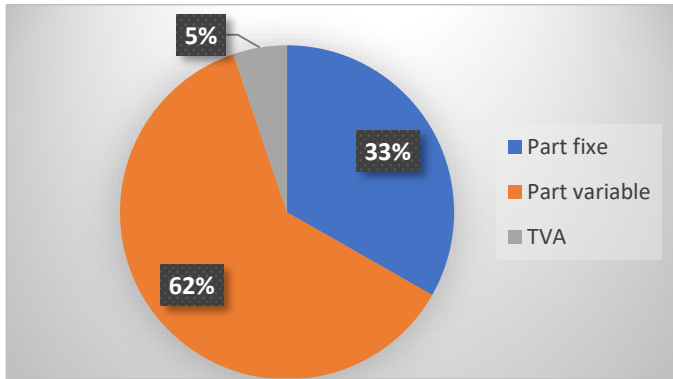


Le prix moyen de l'énergie géothermale estimé pour 2024 s'élève à **109,05 € TTC le MWh**



La décomposition du prix de l'énergie du réseau de chauffage urbain en € TTC, est représentée ci-dessous :

Pour un foyer domestique consommant en moyenne 5000 kWh/an, la décomposition du prix est la suivante.

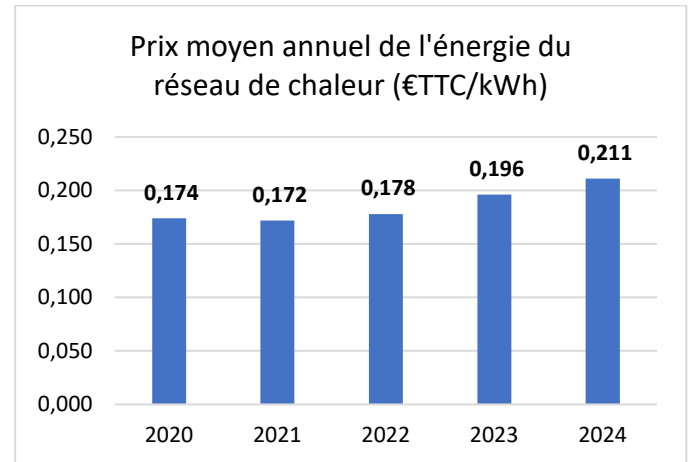


 Le prix moyen de l'énergie du réseau de chaleur estimé pour 2024 pour un abonné domestique s'élève à **0,211 €TTC le kWh** (base 5000 kWh/an)



Le montant moyen de la facture annuelle pour un abonné domestique s'élève à **1 055 €TTC** (base 5000 kWh/an)

Le diagramme ci-dessous reprend l'évolution du prix de l'énergie du réseau de chauffage urbain sur les 5 dernières années pour un foyer domestique :



Le coût de l'énergie restait maîtrisé par l'achat du gaz à prix fixe jusqu'à fin 2022. **En 2023 et 2024, il a été décidé d'appliquer des boucliers tarifaires respectivement de 15 et 10% afin de limiter l'impact sur les tarifs lié à la forte hausse des prix d'achat de l'électricité et du gaz par la ville de Mont-de-Marsan.** A noter qu'à l'identique de la géothermie, le prix moyen est impacté par l'abonnement.

Concernant les abonnés non domestiques, les tarifs 2023 de l'énergie avaient subi une hausse de 76% par rapport à 2022. Pour 2024, les tarifs de la part variable sont identiques à ceux de 2023 (Entre 0,181 et 0,154 €HT/kWh hors abonnement).



Perspectives

Valorisation de l'eau géothermale de l'unité GMM1 :

Concernant le forage GMM1, l'autorisation d'exploiter le forage géothermal figurant dans l'arrêté préfectoral est conditionnée à la mise en œuvre de mesures d'une valorisation thermique afin d'abaisser la température de l'eau rejetée en deçà de 30°C (Respect des dispositions du SDAGE Adour-Garonne).

Ainsi, la Régie a lancé la mise à jour du schéma directeur en 2018 afin, entre autres, d'identifier une solution technique permettant d'abaisser la température de rejet.

Le déploiement de celle-ci nécessite des investissements élevés.

Par ailleurs, ce nouveau process incluant la mise en place de pompes à chaleur, fortes consommatrices d'électricité, génère des surcoûts de fonctionnements importants.

Au vu de ces éléments, la Ville de Mont de Marsan a souhaité lancer un appel à projet visant à valoriser les calories encore disponibles dans l'eau rejetée afin d'abaisser la température à 30°C.

Le projet retenu du groupement ADIM / NST-SMO SOLAR consiste en la production d'hydrogène et de carbone solide à partir de matière carbonée et d'un mix énergétique constitué de solaire et de géothermie.



Vue d'un module de production d'hydrogène

Ce projet est en cours déploiement (préparation des dossiers réglementaires, permis de construire...).

Extension des réseaux géothermaux :

Des études ont été menées afin d'identifier les projets raccordables au réseau géothermal pour lesquels les coûts d'investissements au regard de la puissance correspondante garantissent un amortissement à moyen terme.

Deux sites ont été retenus :

- Le projet d'EHPAD de l'Argenté (Unité GMM1)
- L'ancienne école du Carboué (Unité GMM2)

Les travaux de raccordement concernant le futur EHPAD seront menés début 2025.

Rechemisage des forages

Les tubages des forages, datant de la création des ouvrages (Années 70-80), présentent des traces importantes de corrosion.

Afin de pérenniser ces ouvrages, il est nécessaire de rechemiser les forages. Ces opérations consistent en la pose de tubes inertes vis-à-vis de la corrosion à l'intérieur de ceux existants.

Les travaux correspondants seront menés durant l'été 2024, à l'issue de la saison de chauffe.



Vue d'une unité de rechemisage d'un forage



Vue d'un rechemisage d'un forage

Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le bassin de stockage des eaux issues du forage GMM2

La Ville de Mont-de-Marsan a souhaité lancer un appel à projet visant à installer des panneaux photovoltaïques sur le bassin de stockage de Beaussiet sur la commune de Mazerolles.

Le projet retenu est celui de la société SMEG. Il prévoit le déploiement de près de 3ha de panneaux pour une puissance d'environ 3 MWc et une production voisine de 3,4 GWh représentant la consommation de 700 foyers.



Le porteur de projet mène les études liées aux dossiers réglementaires.

La mise en service de la centrale photovoltaïque devrait intervenir en 2026.